

et droits; réunion de terrains; spectacles et manifestations spéciales; concessions sur le site; licences à l'extérieur du site; service d'exploitation; approvisionnement et entretien; participation à l'Exposition; conflits d'intérêts; éléments du site; éléments exposés; personnel et relations de travail; assurances; règlement du BIE; pouvoirs de réglementation des gouvernements fédéral et provinciaux; relations fédérales, provinciales et municipales; relations avec les médias et diffusion; emploi et relations de travail; consultants de l'extérieur; liaison entre les divers services, santé et sécurité; protocole et relations avec les invités; signalisation et graphisme; manifestations et événements spécialisés; transport sur le site; marketing; démantèlement de l'organisation.

La participation de la Division des affaires juridiques a varié de la signature de documents types à la responsabilité complète de la négociation et des documents relatifs à un accord. En plus d'accomplir des tâches précises et d'assumer des responsabilités particulières, la Division des affaires juridiques a offert un certain nombre de services généraux. Ainsi, à titre d'une des rares divisions agissant au niveau de toute la Corporation et traitant avec chacun des services, la Division a souvent joué un rôle de médiateur dans les conflits opposant divers services et comme source de renseignements généraux, tant pour l'intérieur que pour l'extérieur de la Corporation. A titre de véritable "groupe de services" à l'intérieur de la Corporation, elle fournissait les avis demandés et participait à la conclusion d'accords à tous les niveaux des activités de l'Exposition.